



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

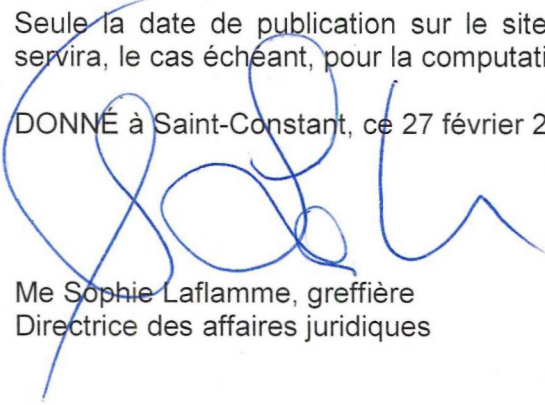
AVIS DE RETRAIT DES PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1596-19 ET 1597-19

Avis est donné par la soussignée, aux personnes intéressées que, conformément aux résolutions numéros 056-02-19 et 057-02-19 adoptées par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2019, les projets de règlement suivants ont été retirés :

- 1596-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale de 9 logements et plus » et l'usage « Habitation collective » comme usages permis dans la zone C-204 et de modifier la hauteur en étage maximum ainsi que la hauteur en mètre maximum autorisées pour un usage commercial ou un usage en mixité résidentiel et commercial;
- 1597-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier la hauteur en étage maximum ainsi que la hauteur en mètre maximum autorisées pour un usage habitation, un usage commercial ou un usage en mixité résidentiel et commercial et d'autoriser l'usage « commerce d'hébergement et restauration (C-4) » en mixité avec l'usage habitation, dans la zone MS-416.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 27 février 2019.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques